



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Spécialité d'infirmier en pratique avancée pour les soins palliatifs

Question écrite n° 42434

Texte de la question

M. Jean-Louis Touraine interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la mise en place d'une spécialité d'infirmier en pratique avancée (IPA) pour les soins palliatifs. En effet selon le rapport d'information n° 866, réalisé par les sénatrices Christine Bonfanti-Dossat, Corinne Imbert et Michelle Meunier au nom de la commission des affaires sociales du Sénat, l'extension de l'IPA aux soins palliatifs permettrait d'une part de « faciliter le repérage des patients pouvant bénéficier d'un tel accompagnement » et d'autre part d'aider le médecin dans ses prescriptions ainsi que dans la formation des étudiants en santé. De plus ce dispositif, déjà expérimenté dans des pays plus sensibles à cette question (tels que les États-Unis d'Amérique, le Canada, Israël ou encore les Pays-Bas), montre que les professionnels en soins infirmiers spécialisés sont les « pivots des équipes d'accompagnement palliatif ». Ainsi, selon la SFAP, la création de cette spécialité impliquerait un nombre de 713 IPA nécessaires pour les structures spécialisées en soins palliatifs (EMSP, USP, PTA, réseaux de santé). Le plan de développement des soins palliatifs 2021-2024 n'évoque à ce jour pas cette question, pourtant centrale. Aussi, il souhaiterait savoir si la création de cette spécialité pourrait être étudiée, notamment afin de permettre aux personnes bénéficiant des soins palliatifs d'accéder à une prise en charge plus adaptée et plus rapide.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42434

Rubrique : Mort et décès

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8066

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)